

S.N.A.M.S.P.E.N.



Syndicat National Autonome des Médecins de Santé Publique de l'Education Nationale
 65/67 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
 Tél: 01 40 23 04 10 Fax: 01 40 23 03 12
 Union Confédérale des Médecins Salariés de France

CLASH A LA CAPN

La CAPN du 24 mars dernier devait traiter principalement des mutations.

Après lecture d'une déclaration préliminaire par la représentante du SNMSU appelant l'administration à plus de débat et de démocratie lors des réunions de la commission, c'est à l'effet inverse de cet appel que nous avons assisté.

Le président toujours dans une attitude autoritaire a remis en cause les avis favorables du recteur pour des médecins souhaitant quitter la Seine Saint Denis. Son intransigeance a conduit au clash et l'ensemble des commissaires élus représentants des médecins ont quitté la salle pour ne pas cautionner de telles décisions.

Vous trouverez le texte du communiqué de presse et de la lettre au ministre faits dès le lendemain matin.

A notre grand étonnement l'administration a poursuivi la réunion et a procédé aux mutations de manière unilatérale.

Le quorum ayant été constaté en début de réunion, la commission pouvait valablement siéger et délibérer selon les textes. Cependant il est scandaleux que l'administration ait profité de la situation, bafouant toute représentation démocratique à la CAPN.

Nous conseillons vivement aux collègues non satisfaites de faire un recours hiérarchique au ministre puis si besoin un recours contentieux en tribunal administratif.

Cette situation vient illustrer le durcissement de l'administration que nous constatons en particulier à l'égard des médecins.

Dans un contexte très critique, et sur lequel nous avons maintes fois alerté le ministère, force est de constater que celui-ci n'adopte pas une position propre à améliorer les choses.

Deux semaines après l'envoi de notre courrier au ministre, nous sommes toujours en attente de sa réponse. Ce peu d'empressement révèle une fois de plus son peu d'intérêt voire son mépris pour les médecins de son propre ministère.

Marie-Blandine Basalo et Martine Leprêtre

CONCOURS 2009

Les résultats du concours des médecins de l'éducation nationale sont parus en mars.

Postes offerts : 46

Candidats inscrits : 77

Candidats présents : 45

Reçus : 28 en liste principale (pas de liste complémentaire)

Ces résultats confirment la « chronique d'une catastrophe annoncée » que l'administration s'est refusée à prendre en compte malgré nos alertes répétées depuis plusieurs années.

Et c'est seulement devant l'évidence que le ministère propose enfin un groupe de travail pour parler des problèmes de recrutement !!!

Si « gouverner c'est prévoir », la gouvernance actuelle du ministère de l'E.N. laisse bien à désirer sauf à avoir laissé délibérément la situation se détériorer.

Des nouvelles de la loi « HPST »

La loi « HPST » est passée en première lecture à l'assemblée nationale.

Les chapitres réorganisant l'hôpital comportent une dérive très claire vers l'hôpital-entreprise, ce qui va à l'encontre de l'éthique et de la déontologie médicale.

Concernant la création des ARS, notre syndicat avec d'autres syndicats de l'Union Confédérale, a travaillé auprès du ministère de la santé puis auprès des parlementaires pour s'assurer de l'existence d'un pôle santé publique et prévention. Nous avons proposé un amendement pour que les trois dispositifs dédiés à la prévention et qui ne sont pas sous la tutelle du ministère de la santé (PMI, santé à l'école, santé au travail) soient nommément cités dans les partenaires incontournables des ARS. C'est chose faite en première lecture : l'amendement 713 cite PMI, santé scolaire et santé au travail comme faisant partie de la commission de coordination des politiques dans le secteur de la prévention (article 26 alinéa 25). Cet amendement vise à assurer une bonne articulation entre la politique pilotée par les ARS et les actions menées par ces trois services.

Dans le contexte de grande difficulté où se trouve la santé scolaire, être citée dans la loi nous paraît un élément non négligeable pour sa survie.

Si cette disposition est retenue au sénat et donc inscrite dans la loi, c'est avec les décrets d'applications que nous verrons les réelles possibilités d'action de la santé scolaire à l'échelon régional.

A charge à ceux qui siégeront dans la commission de coordination (MCTR ? MCTD ?...) de valoriser alors la place et le rôle des médecins scolaires et d'assurer l'articulation avec les programmes régionaux de santé.

Marie-Blandine Basalo et Sophie Brunhes-Perez

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est tenu le 30 mars 2009.

Nous avons d'abord eu une pensée pour notre amie Anne-Marie Vereecke récemment décédée à 54 ans, après 29 années en santé scolaire dans le département du Val de Marne. Celles qui l'ont connue ont témoigné unanimement de son engagement et son dévouement sans faille au service des enfants et des adolescents, toujours avec efficacité et discrétion.

1 / Nos déléguées ont évoqué la situation critique de la médecine scolaire dans les différentes académies.

Le service tourne actuellement avec plus de 120 postes de titulaires vacants et le résultat du concours 2009 est très inquiétant : seulement 28 reçus !

Devant la difficulté croissante pour trouver des vacataires, certaines académies (Rennes, Versailles...) ont mis en place des contrats permettant de mieux rémunérer les médecins non titulaires.

Le tour des régions montre des organisations différentes tant pour les secteurs (existence de secteurs vacants ou au contraire couverture obligatoire de tout le département) que pour la répartition des tâches (travail en équipe, ou au contraire médecin seul sensé assurer aussi le dépistage infirmier...). A noter aussi des suppressions de postes de secrétaires ce qui alourdit encore le travail des médecins.

2 / CAPN du 24 mars :

-Un rappel a été fait des événements survenus en commission et du conseil à donner aux médecins lésés de faire recours auprès du ministre puis en tribunal administratif si nécessaire.

-En début de réunion Mr Sabine avait fait part aux représentants des médecins de l'intention commune de la DGRH et de la DGESCO de mettre en place un groupe de travail pour tenter de faire face à la crise du recrutement et pour une meilleure organisation du travail. Nous avons demandé depuis longtemps ce type de groupe de travail....

3 / Revalorisation de la carrière :

Le conseil d'administration a validé la proposition du bureau de faire une demande en intersyndicale à ce sujet au ministre. C'est actuellement la revendication prioritaire de l'ensemble la profession.

4 / Renouvellement annuel du 1/3 du bureau national

Monique Torrens et Françoise Rouzaud quittent le bureau ; Jeanne Martin (Meurthe et Moselle) et Patricia Colson (Essonne) sont nouvellement élus. Marie-Blandine Basalo reste au bureau mais annonce qu'elle n'assumera plus la fonction de secrétaire générale à partir de septembre (cessation progressive d'activité)
Une nouvelle répartition des fonctions aura lieu d'ici là lors d'une réunion du bureau.

5 / Colloque annuel

Colloque 2008 : le CA a fait le point sur son intérêt, son déroulement et le bilan financier. Les actes sont édités et envoyés aux participants.

Colloque 2009 : date, 3 décembre après-midi et 4 décembre journée ; thème retenu, l'enfant violent à l'école.

Principale difficulté à résoudre rapidement : trouver une salle ! En effet toutes les facultés de médecine de Paris, les hôpitaux... ont répondu négativement, et les locaux privés sont trop chers pour nous.

REVALORISATION DU STATUT

(Ceci n'est pas un poisson d'avril...mais plutôt un serpent de mer !!!)

Dans la situation très critique liée au manque d'attractivité de la carrière et dans un contexte de baisse de la démographie médicale en France, les 3 syndicats de médecins de l'éducation nationale (SNAMSPEN, SNMSU et SMEDEN) ont pris la décision de travailler en commun sur la revalorisation de la carrière.

Ils se sont réunis le 1^{er} avril.

Un accord s'est fait sur des revendications précises :

- pour la grille indiciaire, hausse de 100 points dès le début de carrière et accès au hors échelle A pour les médecins de secteur,
- pour le régime indemnitaire, demande de l'indemnité de technicité en plus de l'indemnité de sujétion spéciale actuelle.

Un courrier de demande d'audience commune intersyndicale a été adressé à Mr Darcos.

Cette demande d'audience n'est que la première étape d'une bataille qu'il faudra

mener rapidement à son terme et tous ensemble.

Nous insistons sur l'urgence de la situation si le ministre ne veut pas être responsable de la disparition du corps des médecins de l'Education nationale.

FMC

L'association intersyndicale pour la FMC des médecins salariés, dite aussi conférence nationale des médecins salariés, s'est réunie le 20 mars.

A l'ordre du jour, la loi « HPST » adoptée en première lecture à l'assemblée nationale : **l'article 19 concerne la FMC, appelée maintenant développement professionnel continu (DPC).**

Le dispositif sera précisé par décret. Il n'y aura qu'un seul conseil national du DPC. Nous devons être vigilants pour que les médecins salariés ne soient pas oubliés. et que la médecine de prévention disparaisse pas derrière la médecine de soins.

Sophie Brunhes-Perez

INTERESSANT A LIRE

L'hyperactivité

Gabriel Wahl- Coll. Que sais-je ? PUF

L'entretien de santé des enfants de 12-13 ans

Christophe Bonaldi et Juliette Bloch - INVS

Et aussi

Le quotidien du médecin

N°8529 du 13 mars 2009 :

L'école mise à mal / Des interventions rapides coordonnées par les médecins scolaires

N°8546 du 7 avril 2009 : Education à la santé : un challenge en milieu scolaire.

Appel de cotisation pour 2009

Merci de ne pas attendre la fin de l'année car les dépenses, en particulier pour vous tenir au courant des actualités, nécessitent des recettes **dès le début de l'année pour que la trésorerie fonctionne.**

La cotisation syndicale couvre une année civile.

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site du syndicat www.snamspen.org.

La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant au vu du reçu fiscal qui vous est envoyé.

Merci à toutes.

Martine Leprêtre, trésorière

**Pour nous joindre
au syndicat
mardi journée ou mercredi matin
01 40 23 04 10
Ou M.B. Basalo 01 42 28 54 54
06 03 87 77 45**

CONSULTEZ AUSSI NOTRE SITE

www.snamspen.org

courriel : mb.basalo@free.fr
snamspen@free.fr

**Délégués académiques (a)
Représentants départementaux (d)
Points contact (c)**

AIX MARSEILLE	<i>Rouzaud F. (a)</i>	0687592880
BORDEAUX	<i>Dieng-Tanqueray C (d33)</i>	0673774560
CORSE	<i>Timi C. (c)</i>	0626866833
CRETEIL	<i>Basalo MB(a)(d 93) Charton C(d94)</i>	0603877745 0611775609
DIJON	<i>Migneau b.(c 58)</i>	03862150 96
GUADELOUPE	<i>Cordeau l. (c)</i>	0590938395
GRENOBLE	<i>Bressy d. (d38)</i>	0684772886
LIMOGES	<i>Doladille i. (a)</i>	0681993109
LYON	<i>Mas M(a)(d01) Menesson M(d69)</i>	0661947385 0478232044
MARTINIQUE	<i>AssierdePompignan (a)</i>	0596653063 0696963118
NANCY METZ	<i>Martin-Dechanet.(a)(d88) Martin J.(d54)</i>	0608349025 0383280269
NANTES	<i>Touboul m. d. (a)(44)</i>	0251374529
ORLEANS-TOURS	<i>Angel S (c18)</i>	0248275807
POITIERS	<i>Cabannes J.(c79)</i>	0549068120
RENNES	<i>Kervern N.(a)(d29)</i>	0298641525
REIMS	<i>Charlot D.(d 08)</i>	0687744410
ROUEN	<i>Dauvel D (a)(d76)</i>	0235584831
STRASBOURG	<i>SchweitzerLang b (d)</i>	0388459201
VERSAILLES	<i>Leprêtre M.(d 92) Billard MF(d78) Bellon M. (d 91) Brunhes S (a)</i>	0146544138 0633260473 0169765100 0609016930